



Le rôle des parents délégués

Les parents représentent un lien entre les professeurs et l'administration du collège d'une part et les familles d'autre part.

Les parents délégués siègent dans les instances de l'Établissement :

- En Conseil d'Établissement (CE): trois par an, *avec un parent délégué pour la primaire et un pour le collège lors de chaque conseil.*
- En Conseil Pastoral (CP) : pour partager, apporter des idées, aider à l'organisation..., *avec un parent délégué pour la primaire et un pour le collège lors de chaque conseil.*
- En conseil de Vie de l'Établissement (CVE) : trois par ans (pour prendre connaissance des nouveaux projets, prendre part à leur élaboration et diffuser les informations aux parents de la classe., *avec un parent délégué pour la primaire et un pour le collège lors de chaque conseil.*
- En Conseil de Classe pour les parents délégués du collège (pour les deux premiers trimestres seulement)

Le rôle des parents délégués de collège au sein du conseil de classe est important :

- Ils s'informent sur la vie de la classe et cherchent, avec le conseil de classe, des solutions aux éventuelles difficultés.
- Ils représentent les parents et les familles. Ils doivent donc savoir ce que ces derniers pensent. Ils sont attentifs aux cas d'élèves ou familles isolés ou en difficulté, sans chercher à se substituer, dans ce cas, aux intervenants professionnels (professeurs, administration, médecin scolaire).
- Un délégué de parents aux conseils de classe s'intéresse bien sûr à l'ensemble des élèves, et pas seulement au cas de son propre enfant.

Quelques propositions pour vous permettre de jouer au mieux votre rôle :

A partir du moment où vous êtes désignés :

- Vous assurer que l'établissement a bien fait connaître votre nom et vos coordonnées aux parents de la classe.
- Prendre contact avec les parents. Pour cela :
- Interroger les parents par un questionnaire transmis par Pronote.

Durant le conseil de classe :

- Demander à l'équipe pédagogique d'évoquer la vie et le fonctionnement de la classe.
- Faire un bref compte rendu oral du dépouillement des questionnaires recueillis auprès des parents.

Compte rendu du conseil de classe

Un compte rendu, un bilan très court, doit être envoyé aux parents d'élèves (un modèle est disponible sur notre site).

Déposez ce compte rendu le plus rapidement possible auprès de la Vie Scolaire (ou transmettez-le par mail sur sauveur.vs@gmail.com afin qu'elle le fasse parvenir aux familles. Art D. 111-15 du code de l'éducation.

Il sera envoyé par l'établissement via Pronote à chaque famille de la classe.

N'oubliez pas de téléphoner ou de rencontrer les parents qui auront pris soin de vous contacter avant le conseil.

Document validé par l'ensemble de l'équipe éducative

Et par le Chef d'établissement.

Quelques dates utiles (sous réserve d'impondérables):

Mardi 12 novembre à 18h00 réunion des parents délégués et des membres de l'APEL

Conseils d'Établissements:

- Lundi 18 novembre à 17h _____
- Lundi 10 février à 16h45 _____
- Lundi 12 mai à 17h00 _____

Conseils Pastoraux :

- Jeudi 10 octobre à 12h00 _____
- Vendredi 6 décembre à 12h00 _____
- Jeudi 27 mars à 12h00 _____
- Jeudi 5 juin à 12h00 _____

Conseils de classes à partir de 16h45 (arrivée des parents :

- **Lundi 2 décembre pour les 3° T1**
- **Jeudi 5 décembre pour les 4°A T1**
- **Vendredi 6 décembre pour les 4°B T1**
- **Lundi 9 décembre pour les 6°A T1**
- **Jeudi 12 décembre pour les 6°B T1**
- **Vendredi 13 décembre pour les 5° T1**
- **Jeudi 20 février pour les 3e T2**
- **Lundi 10 mars pour les 4eB T2**
- **Mardi 11 mars pour les 6eA T2**
- **Mercredi 12 mars à 12h45 pour les 4°A T2**
- **Jeudi 13 mars pour les 6eB T2**
- **Vendredi 14 mars pour les 5e T2**

Conseils de Vie de l'Établissement :

- 17 décembre 2024 à 18h00
- 10 février 2025 à 18h30
- 8 avril 2025 à 18h00